

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 12

Extrait n° CA 30-01-2024/001

Date de publication : 16 avril 2024

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Émile GONIER - Jean-Maurice MONTEZUME - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ)
Total des présents : 10	Total des représentés : 2

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 4	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;
- **VU** le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R213-76, R213-77, D213-72 à D213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021 du 10 décembre 2021 adoptant la mise à jour des règles d'amortissement à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention2023-2027 définit le cadre technique et budgétaire de mise en œuvre des programmes de l'ODE ;
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/001 du 06 février 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) dans le cadre du basculement en M57 au 1er janvier 2023
- **VU** le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant l'équilibre réel du projet de Budget Primitif présenté, et sa conformité aux orientations budgétaires définies,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024</p>
--

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2024 en euros	Pour mémoire BP 2023 en euros	Var 2024/2023
Dépenses de l'exercice		9 978 953	10 675 000	-6,5%
011	Charges à caractère général	2 005 024	2 258 350	-11,2%
012	Charges de personnel	2 248 000	2 033 300	+10,6%
65	Autres charges gestion courante	1 071 137	1 843 419	-41,9%
67	Charges exceptionnelles	0	20 000	-100,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 305 475	2 175 795	+6,0%
042	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 349 317	2 344 636	+0,2%
Recettes de l'exercice		9 978 953	10 675 500	-6,5%
013	Atténuation de charges	0	18 000	-100,0%
70	Produits des services	0	5 000	-100,0%
73	Impôts et taxes	8 910 000	9 200 000	-3,2%
74	Dotations et participations	1 068 953	1 450 000	-26,3%
75	Autres produits de gestion courante	0	2 500	-100,0%
77	Produits exceptionnels	0	0	-

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2024 en euros	Pour mémoire BP 2023 en euros
Dépenses de l'exercice		4 654 792	4 520 431
20	Immobilisations incorporelles	40 000	185 000
204	Subventions d'équipement versées	4 432 792	3 550 000
21	Immobilisations corporelles	182 000	783 431
23	Immobilisations en cours		2000
Recettes de l'exercice		4 654 792	4 520 431
021	Virement de la section de fonctionnement	2 305 475	2 175 795
040	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 349 317	2 344 636

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer toutes les pièces afférentes.
- Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président


Lucien SALIBER

<small>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024</small>

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 7 860 867,97	III + IV 0,00		B1	-7 860 867,97
Investissement	I 7 860 867,97	III 0,00		B2	-7 860 867,97
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-7 860 867,97
Investissement	A2 + B2	-7 860 867,97
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
- (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

- **VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;
- **VU** le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R213-76, R213-77, D213-72 à D213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021 du 10 décembre 2021 adoptant la mise à jour des règles d'amortissement à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention2023-2027 définit le cadre technique et budgétaire de mise en œuvre des programmes de l'ODE ;
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/001 du 06 février 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) dans le cadre du basculement en M57 au 1er janvier 2023
- **VU** le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant l'équilibre réel du projet de Budget Primitif présenté, et sa conformité aux orientations budgétaires définies,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024</p>
--

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2024 en euros	Pour mémoire BP 2023 en euros	Var 2024/2023
Dépenses de l'exercice		9 978 953	10 675 000	-6,5%
011	Charges à caractère général	2 005 024	2 258 350	-11,2%
012	Charges de personnel	2 248 000	2 033 300	+10,6%
65	Autres charges gestion courante	1 071 137	1 843 419	-41,9%
67	Charges exceptionnelles	0	20 000	-100,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 305 475	2 175 795	+6,0%
042	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 349 317	2 344 636	+0,2%
Recettes de l'exercice		9 978 953	10 675 500	-6,5%
013	Atténuation de charges	0	18 000	-100,0%
70	Produits des services	0	5 000	-100,0%
73	Impôts et taxes	8 910 000	9 200 000	-3,2%
74	Dotations et participations	1 068 953	1 450 000	-26,3%
75	Autres produits de gestion courante	0	2 500	-100,0%
77	Produits exceptionnels	0	0	-

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2024 en euros	Pour mémoire BP 2023 en euros
Dépenses de l'exercice		4 654 792	4 520 431
20	Immobilisations incorporelles	40 000	185 000
204	Subventions d'équipement versées	4 432 792	3 550 000
21	Immobilisations corporelles	182 000	783 431
23	Immobilisations en cours		2000
Recettes de l'exercice		4 654 792	4 520 431
021	Virement de la section de fonctionnement	2 305 475	2 175 795
040	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 349 317	2 344 636

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer toutes les pièces afférentes.
- Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président


Lucien SALIBER

<small>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024</small>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: ODE LA MARTINIQUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28972005400021

POSTE COMPTABLE : PAIERIE CTM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ODE DE LA MARTINIQUE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
---	--

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	48


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	50
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 7 860 867,97	III + IV 0,00		B1	-7 860 867,97
Investissement	I 7 860 867,97	III 0,00		B2	-7 860 867,97
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-7 860 867,97
Investissement	A2 + B2	-7 860 867,97
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
- (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 7 860 867,97
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	7 802 785,00
21	Immobilisations corporelles (3)	58 082,97
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 654 792,00	4 654 792,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 654 792,00	4 654 792,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 978 953,00	9 978 953,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	9 978 953,00	9 978 953,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	14 633 745,00	14 633 745,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	186 354,94	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	21 655 323,39	0,00	4 432 792,00	4 432 792,00	4 432 792,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 568 068,03	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 411 746,36	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		26 411 746,36	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	26 411 746,36	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 792,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	18 821 533,00		2 305 475,00	2 305 475,00	2 305 475,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 423 584,34		2 349 317,00	2 349 317,00	2 349 317,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		21 245 117,34		4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00

TOTAL	21 245 117,34	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 792,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 654 792,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires des collectivités locales législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de dépôt en préfecture : 09/04/2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 256 902,38	0,00	2 005 024,00	2 005 024,00	2 005 024,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 033 300,00	0,00	2 248 000,00	2 248 000,00	2 248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 813 443,00	0,00	1 071 137,00	1 071 137,00	1 071 137,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 103 645,38	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	5 324 161,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 268 645,38	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	5 324 161,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	18 821 533,00		2 305 475,00	2 305 475,00	2 305 475,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 423 584,34		2 349 317,00	2 349 317,00	2 349 317,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 245 117,34		4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00

TOTAL	38 513 762,72	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 978 953,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 265 339,00	0,00	8 910 000,00	8 910 000,00	8 910 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 450 000,00	0,00	1 068 953,00	1 068 953,00	1 068 953,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 978 953,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 654 792,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	40 000,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	4 432 792,00	0,00	4 432 792,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	182 000,00	0,00	182 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 654 792,00	0,00	4 654 792,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 792,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 005 024,00		2 005 024,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 248 000,00		2 248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 071 137,00	0,00	1 071 137,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 349 317,00	2 349 317,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 305 475,00	2 305 475,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 324 161,00	4 654 792,00	9 978 953,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 978 953,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires en vigueur.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
97728972005420240408-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 349 317,00	2 349 317,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 305 475,00	2 305 475,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	4 654 792,00	4 654 792,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 654 792,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 910 000,00		8 910 000,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 068 953,00		1 068 953,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 978 953,00	0,00	9 978 953,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture

DE LA MARTINIQUE - 409-30-04-2024-001-DE

Date de télétransmission : 16/04/2024

Date de réception préfecture : 16/04/2024

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 978 953,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	186 354,94	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	21 655 323,39	0,00	0,00	4 432 792,00	4 432 792,00	0,00	4 432 792,00	4 432 792,00
21	Immobilisations corporelles	4 568 068,03	0,00	0,00	182 000,00	182 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 654 792,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 245 117,34	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 821 533,00		2 305 475,00	2 305 475,00	2 305 475,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 423 584,34		2 349 317,00	2 349 317,00	2 349 317,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 245 117,34		4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 654 792,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	186 354,94	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	93 354,94	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2051	Concessions, droits similaires	93 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	21 655 323,39	0,00	0,00	4 432 792,00	4 432 792,00	0,00	4 432 792,00	4 432 792,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	745 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 879 372,00	0,00	0,00	554 000,00	554 000,00	0,00	554 000,00	554 000,00
204121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 046 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	140 000,00	0,00	0,00	8 809,00	8 809,00	0,00	8 809,00	8 809,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	1 203,00	1 203,00	0,00	1 203,00	1 203,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	566 382,00	0,00	0,00	1 091 348,00	1 091 348,00	0,00	1 091 348,00	1 091 348,00
2041581	Autres grpts- Biens mob., mat. et études	2 421 152,00	0,00	0,00	163 401,00	163 401,00	0,00	163 401,00	163 401,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 754 400,00	0,00	0,00	760 097,00	760 097,00	0,00	760 097,00	760 097,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 436 298,39	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 086 000,00	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 471 915,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	4 113 804,00	0,00	0,00	826 573,00	826 573,00	0,00	826 573,00	826 573,00
20423	Privé : Projet infrastructure	10 000,00	0,00	0,00	344 361,00	344 361,00	0,00	344 361,00	344 361,00
21	Immobilisations corporelles	4 568 068,03	0,00	0,00	182 000,00	182 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00

Accusé de réception en préfecture
0912-2897200482000000-04-2024-018200000
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21351	Bâtiments publics	3 184 105,73	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2181	Install. générales, agencements	946 342,30	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21828	Autres matériels de transport	80 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21838	Autre matériel informatique	54 620,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	280 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		26 411 746,36	0,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
912-289720054-20240409-31-04-2024-001-DF
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 245 117,34	0,00	4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 821 533,00		2 305 475,00	2 305 475,00	2 305 475,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 423 584,34		2 349 317,00	2 349 317,00	2 349 317,00
28031	Frais d'études	0,00		27 403,00	27 403,00	27 403,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00		90,00	90,00	90,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	22 383,00		22 384,00	22 384,00	22 384,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	81 524,00		84 680,00	84 680,00	84 680,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	4 603,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00		859,00	859,00	859,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00		77 430,00	77 430,00	77 430,00
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00		3 364,00	3 364,00	3 364,00
28041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		58 897,00	58 897,00	58 897,00
28041483	Subv.Autres cnes: Projet infrastructure	0,00		1 664,00	1 664,00	1 664,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00		598,00	598,00	598,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	36 800,00		44 634,00	44 634,00	44 634,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	62 914,00		48 493,00	48 493,00	48 493,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	992 147,00		1 421 727,00	1 421 727,00	1 421 727,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	715 237,00		226 544,00	226 544,00	226 544,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 411,00		989,00	989,00	989,00

Accusé de réception en préfecture
 972-2897200-2024-0409-30-04-2024-001-D-1989,00
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 407,00		4 834,00	4 834,00	4 834,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	12 557,00		5 782,00	5 782,00	5 782,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	133 568,00		99 347,00	99 347,00	99 347,00
280423	Privé : Projet infrastructure	50 151,00		41 412,00	41 412,00	41 412,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 191,00		9 755,00	9 755,00	9 755,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 929,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	11 333,00		60 820,00	60 820,00	60 820,00
281351	Bâtiments publics	78 184,67		22 597,00	22 597,00	22 597,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 067,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		3 980,00	3 980,00	3 980,00
28181	Installations générales, aménagt divers	34 542,67		10 962,00	10 962,00	10 962,00
281828	Autres matériels de transport	13 320,00		22 774,00	22 774,00	22 774,00
281838	Autre matériel informatique	40 164,00		35 778,00	35 778,00	35 778,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 466,00		7 289,00	7 289,00	7 289,00
28185	Matériel de téléphonie	1 396,00		526,00	526,00	526,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		205,00	205,00	205,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 245 117,34		4 654 792,00	4 654 792,00	4 654 792,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		38 513 762,72	0,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00
011	Charges à caractère général (3)	9 256 902,38	0,00	0,00	2 005 024,00	2 005 024,00	0,00	2 005 024,00	2 005 024,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 033 300,00	0,00		2 248 000,00	2 248 000,00		2 248 000,00	2 248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 813 443,00	0,00	0,00	1 071 137,00	1 071 137,00	0,00	1 071 137,00	1 071 137,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 103 645,38	0,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 268 645,38	0,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00
023	Virement à la section d'investissement	18 821 533,00			2 305 475,00	2 305 475,00		2 305 475,00	2 305 475,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 423 584,34			2 349 317,00	2 349 317,00		2 349 317,00	2 349 317,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 245 117,34			4 654 792,00	4 654 792,00		4 654 792,00	4 654 792,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	9 978 953,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
013	Atténuations de charges (2)	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 265 339,00	0,00	8 910 000,00	8 910 000,00	8 910 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 450 000,00	0,00	1 068 953,00	1 068 953,00	1 068 953,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	9 978 953,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		38 513 762,72	0,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00
011	Charges à caractère général (4)	9 256 902,38	0,00	0,00	2 005 024,00	2 005 024,00	0,00	2 005 024,00	2 005 024,00
6041	Achats d'études	49 500,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	27 500,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60622	Carburants	11 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fouritures d'entretien	4 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fouritures de petit équipement	55 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fouritures administratives	7 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60661	Médicaments	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	131 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
611	Contrats de prestations de services	21 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6132	Locations immobilières	35 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	57 357,05	0,00	0,00	53 934,00	53 934,00	0,00	53 934,00	53 934,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	78 127,50	0,00	0,00	55 717,00	55 717,00	0,00	55 717,00	55 717,00
6161	Multirisques	20 051,00	0,00	0,00	4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	5 989 121,00	0,00	0,00	850 153,00	850 153,00	0,00	850 153,00	850 153,00
6182	Documentation générale et technique	25 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	660 420,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	389 500,00	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00
6188	Autres frais divers	30 450,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	51 500,00	0,00	0,00	38 420,00	38 420,00	0,00	38 420,00	38 420,00

Accusé de réception en préfecture
072-289720054-2024-0004-2024-0004-0004
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 250,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	368 272,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
6231	Annonces et insertions	203 000,00	0,00		137 500,00	137 500,00	0,00	137 500,00	137 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	35 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6233	Foires et expositions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	21 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	508 000,00	0,00		143 000,00	143 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00
6238	Divers	63 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	8 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	26 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6248	Divers	8 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	20 650,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6255	Frais de déménagement	44 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	14 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	49 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 500,10	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6282	Frais de gardiennage	8 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 853,73	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	112 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 033 300,00	0,00		2 248 000,00	2 248 000,00		2 248 000,00	2 248 000,00
6331	Versement mobilité	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 600,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	740 000,00	0,00		914 000,00	914 000,00		914 000,00	914 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	450 000,00	0,00		619 100,00	619 100,00		619 100,00	619 100,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	23 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
64168	Autres emplois aidés	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 700,00	0,00		437 700,00	437 700,00		437 700,00	437 700,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-04-2024-004-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	187 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 700,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	0,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6472	Prestations familiales directes	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6488	Autres	7 700,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 813 443,00	0,00	0,00	1 071 137,00	1 071 137,00	0,00	1 071 137,00	1 071 137,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	50 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	10 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
6568	Autres participations	800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. état	90 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65732	Subv. fonct. régions	380 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	240 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	1 175 600,00	0,00		620 718,00	620 718,00	0,00	620 718,00	620 718,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	60 000,00	0,00		73 383,00	73 383,00	0,00	73 383,00	73 383,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 361 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 562 923,00	0,00		202 036,00	202 036,00	0,00	202 036,00	202 036,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 103 645,38	0,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 268 645,38	0,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00	0,00	5 324 161,00	5 324 161,00
023	Virement à la section d'investissement	18 821 533,00			2 305 475,00	2 305 475,00		2 305 475,00	2 305 475,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 423 584,34			2 349 317,00	2 349 317,00		2 349 317,00	2 349 317,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 423 584,34			2 349 317,00	2 349 317,00		2 349 317,00	2 349 317,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 245 117,34			4 654 792,00	4 654 792,00		4 654 792,00	4 654 792,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
013	Atténuations de charges (3)	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 265 339,00	0,00	8 910 000,00	8 910 000,00	8 910 000,00
7348	Autres impôts et taxes d'Outre-mer	9 265 339,00	0,00	8 910 000,00	8 910 000,00	8 910 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 450 000,00	0,00	1 068 953,00	1 068 953,00	1 068 953,00
74718	Autres participations Etat	788 000,00	0,00	764 453,00	764 453,00	764 453,00
74772	Participation FEDER	652 000,00	0,00	304 500,00	304 500,00	304 500,00
747888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 780 839,00	0,00	9 978 953,00	9 978 953,00	9 978 953,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	4 432 792,00	0,00		4 654 792,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	4 432 792,00	0,00		4 432 792,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		182 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
 972-200720054 2024-03-04 2024-001 DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 500,00	3 306 751,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 500,00	928 751,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 248 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 978 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 068 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 013 210,00	0,00		5 324 161,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 072 073,00	0,00		2 005 024,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 248 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	941 137,00	0,00		1 071 137,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 978 953,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 910 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 068 953,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 654 792,00	III 4 654 792,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 654 792,00	4 654 792,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	27 403,00	27 403,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	90,00	90,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	22 384,00	22 384,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	84 680,00	84 680,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	3 500,00	3 500,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00	859,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00	77 430,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	3 364,00	3 364,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	58 897,00	58 897,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	1 664,00	1 664,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	598,00	598,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	44 634,00	44 634,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	48 493,00	48 493,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 421 727,00	1 421 727,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	226 544,00	226 544,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	989,00	989,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 834,00	4 834,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	5 782,00	5 782,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	99 347,00	99 347,00
280423	Privé : Projet infrastructure	41 412,00	41 412,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 755,00	9 755,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	60 820,00	60 820,00
281351	Bâtiments publics	22 597,00	22 597,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	3 980,00	3 980,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 962,00	10 962,00
281828	Autres matériels de transport	22 774,00	22 774,00
281838	Autre matériel informatique	35 778,00	35 778,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 289,00	7 289,00
28185	Matériel de téléphonie	526,00	526,00
28188	Autres immo. corporelles	205,00	205,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 305 475,00	2 305 475,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-001-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/002

Date de publication : 16 avril 2024

Objet : VOTE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024 DE L'ODE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à arrêter le programme d'actions de l'Office De l'Eau Martinique pour l'année 2024 selon les blocs thématiques et fonctionnels suivants et dont le détail figure en annexe :
 1. Volet connaissance et expertise,
 2. Volet politiques de bassin et appui technique au territoire,
 3. Volet interventions financières,
 4. Volet information et sensibilisation,
 5. Volet communication institutionnelle,
 6. Volet coopération internationale.

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-04-2024-002-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2024 comme suit :

Bloc programme	PROGRAMME		FINANCEMENT		IMPUTATION BP2024	
	Montant total projets	Part ODE	Subventions	contreparties	Montant à engager	crédits de paiement
Connaissance et expertise	2 176 872 €	1 384 425 €	763 851 €	792 447 €	1 384 425 €	692 213 €
Politiques de bassin et appui technique au territoire	856 920 €	846 920 €	244 660 €	10 000 €	846 920 €	473 940 €
Interventions financières	21 217 224 €	8 644 401 €	75 000 €	12 572 823 €	8 644 401 €	3 295 021 €
Information et sensibilisation des publics	341 920 €	341 920 €	0 €	0 €	341 920 €	244 420 €
Communication institutionnelle	415 000 €	415 000 €	11 500 €	0 €	415 000 €	367 500 €
Coopération internationale institutionnelle et décentralisée	46 000 €	46 000 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €
CARIBSAN	435 000 €	397 000 €	304 500 €	38 000 €	397 000 €	333 000 €
	25 488 937 €	12 075 666 €	1 399 511 €	13 413 271 €	12 075 666 €	5 452 093 €
		47%	12%	53%		45%

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 09/04/2024

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-04-2024-002-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ACTIONS			FINANCEMENT OPERATION				AFFECTATION 2024			Mode de contractualisation
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)		Contreparties (hors budget)		Montant à engager	dont crédits de paiement		
Elit DCE base : AMO DCE Ifremer + AMO ROCCH Ifremer + Physico-chimie + ROCCH + herbiers et récifs - 2024	486 978 €	486 978 €	OFB	340 885 €			486 978 €	50%	243 489 €	Convention Ifremer AMO DCE 2024 Convention Ifremer AMO ROCCH 2024 Marché M008-22 - lot 1
Suivi DCE - Station RCS - Surveillance chimique des cours d'eau Martinique 2024 + équipement terrain + maintenance Aquatic	180 741 €	180 741 €	OFB	126 519 €			180 741 €	50%	90 371 €	Marché M005-20
Suivi pression pesticides des cours d'eau sur le bassin Martinique - 2024	48 242 €	48 242 €	OFB	33 769 €			48 242 €	50%	24 121 €	Marché M005-20
Suivi DCE biologique base des cours d'eau (IBMA et IDA) - 2024	27 560 €	27 560 €	OFB	19 292 €			27 560 €	50%	13 780 €	Marché M2022_09
Suivi DCE biologique complémentaire des cours d'eau (IBMA et IDA) - 2024	13 689 €	13 689 €	OFB	9 583 €			13 689 €	50%	6 845 €	Marché M2022_09
Suivi DCE de la qualité des eaux souterraines 2024 et 2025	251 720 €	201 376 €	OFB	176 204 €	BRGM	50 344 €	201 376 €	50%	100 688 €	Convention BRGM DCE 2024 Convention BRGM DCE 2025
Valorisation du métabolisme des communauté phytoplanctoniques face à l'eutrophisation du littoral : projet BATMAN	61 197 €	19 000 €			Ifremer ISBlue Parc Naturel Marin	42 197 €	19 000 €	50%	9 500 €	Convention Ifremer
Projet OPALE : Suivi et étude des contaminations par les pesticides le long du continuum terre-mer du bassin versant du Gallion : eaux superficielles	850 745 €	150 839 €			Préfecture Cirad IRD BRGM Ifremer	699 906 €	150 839 €	50%	75 420 €	Convention CIRAD
Suivi hydromorphologie Charyce 2023 - 2024	72 000 €	72 000 €	OFB	57 600 €			72 000 €	50%	36 000 €	Marché à venir
Suivi renforcé du bassin versant Desroses dans le cadre du plan d'action animé par l'Espace Sud sur Desroses	150 000 €	150 000 €					150 000 €	50%	75 000 €	Marché à venir
Etude de connaissance sur les titiris	34 000 €	34 000 €					34 000 €	50%	17 000 €	Convention avec l'université de Poitier à venir
	2 176 872 €	1 384 425 €		763 851 €		792 447 €	1 384 425 €		692 213 €	
		64%		55%		36%				

ACTIONS			FINANCEMENT OPERATION				AFFECTATION 2024			
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)		Contreparties (hors budget)		Montant à engager	dont crédits de paiement		Mode de contractualisation
Poursuite de l'étude sur la caractérisation des pressions industrielles	56 183 €	56 183 €	OFB	28 092 €			56 183 €	50%	28 092 €	Contrat VSC et analyses de laboratoire
Recensement et caractérisation des dispositifs ANC de + de 20 FH	180 000 €	180 000 €	OFB	90 000 €			180 000 €	50%	90 000 €	Marché à lancer
Contrôle des dispositifs d'autosurveillance STEU 2024	60 000 €	60 000 €					60 000 €	100%	60 000 €	Marché M009-21
Formation exploitation STEU 2024	24 000 €	24 000 €					24 000 €	100%	24 000 €	Marché à venir
Formation Grand Public	187 600 €	187 600 €					187 600 €	30%	56 280 €	Marché à venir
Etude zonage DFAP	40 000 €	40 000 €					40 000 €	100%	40 000 €	Marché à venir
Stage définition protocole de suivi ANC in situ	20 000 €	20 000 €					20 000 €	100%	20 000 €	Convention à venir
EDL marché	229 137 €	229 137 €	OFB	114 569 €			229 137 €	50%	114 569 €	Marché M2023-006
EDL VSC	10 000 €	10 000 €	OFB	5 000 €			10 000 €	100%	10 000 €	Convention à venir
UDE 2024	10 000 €	10 000 €					10 000 €	100%	10 000 €	Diverses commandes
Seminaire SHS l'eau & les Outremer	30 000 €	20 000 €			CNRS	10 000 €	20 000 €	80%	16 000 €	Diverses commandes
Formation Changement Climatique CEB	10 000 €	10 000 €	ADEME	7 000 €			10 000 €	50%	5 000 €	Marché à venir
	856 920 €	846 920 €	0 €	244 660 €	0 €	10 000 €	# 846 920 €	9 €	473 940 €	# 0 €
		99%		29%		1%				

ACTIONS			AFFECTATION 2024		
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Montant à engager	dont crédits de paiement	
Partenariat CAM 2023 2026	488 850 €	391 080 €	391 080 €	30%	117 324 €
Partenariat CCIM	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
Partenariat CMAM	220 000 €	180 000 €	180 000 €	80%	144 000 €
Financement MAEC	130 000 €	130 000 €	130 000 €	80%	104 000 €
Partenariat AFAF 2024-2027	882 442 €	361 370 €	361 370 €	25%	90 343 €
Partenariat SIMAR (Réhabilitation assainissement)	180 000 €	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €
Partenariat OZANAM (Réhabilitation assainissement) 2024-2026	1 227 776 €	834 968 €	834 968 €	30%	250 490 €
DFAP particuliers (+ part CTM)	300 000 €	300 000 €	300 000 €	100%	300 000 €
DFAP postes SPANC	180 000 €	180 000 €	180 000 €	100%	180 000 €
Réhabilitation STEU lotissements privés	500 000 €	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
Etudes schéma directeur et zonage pluvial EPCI (CACEM)	300 000 €	240 000 €	240 000 €	50%	120 000 €
SDA CAESM	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €	20%	100 000 €
Infra Assainissement	6 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	30%	600 000 €
Infra AEP	4 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	30%	450 000 €
Subventions RESEAU	50 000 €	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
Autres subventions fil de l'eau	500 000 €	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
PARTENARIAT PNRM	2 586 750 €	438 900 €	438 900 €	30%	131 670 €
PARTENARIAT ONF	133 044 €	38 237 €	38 237 €	30%	11 471 €
PARTENARIAT CDL	65 000 €	31 000 €	31 000 €	50%	15 500 €
PARTENARIAT UICN	316 325 €	72 825 €	72 825 €	50%	36 413 €
PARTENARIAT H2EAux	65 188 €	14 480 €	14 480 €	50%	7 240 €
PARTENARIAT Carbet des Sciences	213 400 €	85 360 €	85 360 €	50%	42 680 €
PARTENARIAT ASSOMER	345 725 €	124 231 €	124 231 €	50%	62 116 €
PARTENARIAT CACEM Contrat De Baie	490 891 €	174 000 €	174 000 €	30%	52 200 €
Partenariat Conservatoire Botanique	50 000 €	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
PARTENARIAT LAMENTIN Projet MANGROVE	731 833 €	225 950 €	225 950 €	50%	112 975 €
PARTENARIAT St JOSEPH	210 000 €	72 000 €	72 000 €	30%	21 600 €
	21 217 224 €	8 644 401 €	8 644 401 €		3 295 021 €
		41%			38%

ACTIONS			AFFECTATION 2024			
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Montant à engager	dont crédits de paiement		Mode de contractualisation
Organisation et réalisation de 3 forums "L'ODE & Vous" ;	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	Diverses commandes sur devis
Animations Eau & Milieux aquatiques (toutes cibles confondues)	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100%	25 000 €	Diverses commandes sur devis
Journée Mondiale des Zones Humides	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%	5 000 €	Diverses commandes sur devis
Semaine Pour l'Eau	40 000 €	40 000 €	40 000 €	100%	40 000 €	Diverses commandes sur devis
Journée Internationale des Mangroves	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	Diverses commandes sur devis
Fête des mares	1 000 €	1 000 €	1 000 €	100%	1 000 €	Diverses commandes sur devis
Journée Mondiale des Océans	2 000 €	2 000 €	2 000 €	100%	2 000 €	Diverses commandes sur devis
Participations d'ODE auprès des partenaires institutionnels, privés, associatifs	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%	5 000 €	convention
Fête de la Science	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	convention
Fabrication et acquisition d'outils pédagogiques ODE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €	Marché à venir
Commandes et achats d'objets de sensibilisation ODE	25 000 €	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €	Marché en cours
Fonctionnement du RESEAU	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%	5 000 €	Diverses commandes sur devis
Soutien technique fourniture petit matériel Animation	2 500 €	2 500 €	2 500 €	100%	2 500 €	Diverses commandes sur devis
Refonte des sites internet ODE + Observatoire eau	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	Marché à venir
Conception et impression Chiffres clés (2021 et 2022)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	
Convention LIDAR HD	80 000 €	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €	Convention
Newsletter Observatoire de l'eau	20 000 €	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €	Marché à venir
Formation AQUATIC	2 000 €	2 000 €	2 000 €	100%	2 000 €	Commande sur devis
Licence et maintenance ArcGis Desktop	700 €	700 €	700 €	100%	700 €	Diverses commandes sur devis
Licence et maintenance GEO	1 350 €	1 350 €	1 350 €	100%	1 350 €	Diverses commandes sur devis
Hébergement serveur dédié GEO	4 300 €	4 300 €	4 300 €	100%	4 300 €	Diverses commandes sur devis
Certificat et nom de domaine	500 €	500 €	500 €	100%	500 €	Diverses commandes sur devis
Hébergement serveur mutualisé	570 €	570 €	570 €	100%	570 €	Diverses commandes sur devis
Licence SLYR	1 500 €	1 500 €	1 500 €	100%	1 500 €	Diverses commandes sur devis
Maintenance du site	2 500 €	2 500 €	2 500 €	100%	2 500 €	Diverses commandes sur devis
Abonnements	8 000 €	8 000 €	8 000 €	100%	8 000 €	Divers abonnements
Aménagement zone d'accueil	5 000 €	5 000 €	5 000 €	50%	2 500 €	Diverses commandes sur devis
Acquisition et animation de la documentation	5 000 €	5 000 €	5 000 €	50%	2 500 €	Diverses commandes sur devis
	341 920 €	341 920 €	341 920 €		244 420 €	
		100%			71%	

ACTIONS			FINANCEMENT		AFFECTATION 2023		Mode de contractualisation	
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)		Montant à engager	dont crédits de paiement		
Impression & conception	20 000 €	20 000 €			20 000 €	100%	20 000 €	Diverses commandes sur devis
Campagnes communication Institutionnelle (Notoriété, assainissement, DFAP & grandes vacances) + réseaux sociaux	150 000 €	150 000 €			150 000 €	75%	112 500 €	Différents marchés
Goodies	20 000 €	20 000 €			20 000 €	50%	10 000 €	
Evènementiel	25 000 €	25 000 €			25 000 €	100%	25 000 €	Diverses commandes sur devis
Marché Médias (Podcasts, chaine YouTube et films insitutionnels)	70 000 €	70 000 €			70 000 €	100%	70 000 €	Marché à venir
Rencontre Personnel / Président	12 000 €	12 000 €			12 000 €	100%	12 000 €	Diverses commandes sur devis
Parutions	30 000 €	30 000 €			30 000 €	100%	30 000 €	Abonnements
Marché Mag "L'ODE & Vous!" (2 numéros)	58 000 €	58 000 €			58 000 €	100%	58 000 €	Marché existant
Agendas et Calendrier 2025	15 000 €	15 000 €			15 000 €	100%	15 000 €	Marché à venir
FILM EAU & CC	10 000 €	10 000 €	OFB	8 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	Marché à venir
Forum EAU & CC	5 000 €	5 000 €	ADEME	3 500 €	5 000 €	100%	5 000 €	Diverses commandes
	415 000 €	415 000 €		11 500 €	415 000 €		367 500 €	
		100%					89%	

Programmation 2024 – Budget primitif

Programme de coopération internationale institutionnelle

ACTIONS			AFFECTATION			
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Montant à engager	dont crédits de paiement		Mode de contractualisation
Différentes adhésions organisations internationales	6 000 €	6 000 €	6 000 €	100%	6 000 €	divers devis
Quebec	10 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	10 000 €	Convention à venir
Missions diverses	30 000 €	30 000 €	30 000 €	100%	30 000 €	Diverses dépenses
	46 000 €	46 000 €	46 000 €	3 €	46 000 €	0 €
		100%				

Programmation 2024 – Budget primitif

Programme de coopération régionale - CaribSan

ACTIONS			FINANCEMENT			AFFECTATION			
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)		Contreparties (hors budget)	Montant à engager	dont crédits de paiement		Mode de contractualisation
Caribsan 2 INRAE 1ER SEMESTRE	75 000,00	57 000,00	interreg	52 500,00 €	18 000,00 €	57 000,00 €	100%	57 000,00 €	Convention
Caribsan 2 INRAE 2eme SEMESTRE	80 000,00	60 000,00	interreg	56 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	80%	48 000,00 €	Convention
Caribsan 2 MARCHE GESTION ADMINISTRATIVE 2024	80 000,00	80 000,00	interreg	56 000,00 €		80 000,00 €	80%	64 000,00 €	Marché à venir
Caribsan 2 MARCHE AMO TRAVAUX 2024	80 000,00	80 000,00	interreg	56 000,00 €		80 000,00 €	80%	64 000,00 €	Marché à venir
Caribsan 2 MARCHE COM 2024	20 000,00	20 000,00	interreg	14 000,00 €		20 000,00 €	50%	10 000,00 €	Marché à venir
Caribsan 2 MARCHE LOGISTIQUE MISSIONS 2024	20 000,00	20 000,00	interreg	14 000,00 €		20 000,00 €	50%	10 000,00 €	Marché à venir
ETP ING ODE	80 000,00	80 000,00	interreg	56 000,00 €		80 000,00 €	100%	80 000,00 €	Recrutement à venir
	435 000 €	397 000 €	0 €	304 500 €	0 €	397 000 €	5 €	333 000 €	
		91%		77%	9%			84%	

Accusé de réception en préfecture
 972-289720054-20240409-30-04-2024-002-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Bloc programme	PROGRAMME		FINANCEMENT		IMPUTATION BP2024	
	Montant total projets	Part ODE	Subventions	contreparties	Montant à engager	crédits de paiement
Connaissance et expertise	2 176 872 €	1 384 425 €	763 851 €	792 447 €	1 384 425 €	692 213 €
Politiques de bassin et appui technique au territoire	856 920 €	846 920 €	244 660 €	10 000 €	846 920 €	473 940 €
Interventions financières	21 217 224 €	8 644 401 €	75 000 €	12 572 823 €	8 644 401 €	3 295 021 €
Information et sensibilisation des publics	341 920 €	341 920 €	0 €	0 €	341 920 €	244 420 €
Communication institutionnelle	415 000 €	415 000 €	11 500 €	0 €	415 000 €	367 500 €
Coopération internationale institutionnelle et décentralisée	46 000 €	46 000 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €
CARIBSAN	435 000 €	397 000 €	304 500 €	38 000 €	397 000 €	333 000 €
	25 488 937 €	12 075 666 €	1 399 511 €	13 413 271 €	12 075 666 €	5 452 093 €
		47%	12%	53%		45%

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/003

Date de publication : 17 avril 2024

Objet : CESSION ET MISE AU REBUT DE MATERIELS INFORMATIQUES OBSOLETES SANS EMPLOI

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles R 213-62 et R 213-67 à R 213-69 ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P,) notamment ses articles L2112-1, L3211-18 et L3212-2
- **VU** la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 ;
- **VU** la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification du 21 février 2022 ;
- **VU** Le décret n°2022-791 du 06 mai 2022 relatif à la fixation du seuil de valeur des biens mobiliers réformés des administrations et cédés gratuitement ;

Considérant que l'Office de l'Eau Martinique dispose d'un ensemble de matériel informatique, devenu obsolète (ancienneté de plus de 5 ans) ou hors état de fonctionnement,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De la mise à la réforme des matériels listés en annexe, afin de les sortir de l'inventaire comptable.
- Du principe de cession à titre gratuit des matériels informatiques en état de fonctionnement, au bénéfice des organismes ou personnes visés par l'article L.3212-2 du CG3P.
- De la mise au rebut des matériels informatiques en fin de vie, via une filière de recyclage, conformément aux dispositions de la filière des déchets issus de ces équipements électriques et électroniques (DEEE).
- D'autoriser la Directrice générale de l'ODE, afin d'engager les procédures de cession ou de mise au rebut et signer les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024_003-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

Annexe : Liste du matériel informatique à donner

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION
90002431200234	1 STATION DE TRAVAIL	29/11/2018
90002440800034	15 PC BUREAU	13/12/2018

Liste du matériel informatique à mettre au rebut

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION
90000010941234	SERVEUR DELL POWEREDGE 2900 BL 20070569	03/12/2007
90000023010034	SERVEUR RACK 19	12/09/2008
90000023010434	SERVEUR NAS	12/09/2008
90000023010734	EQUIPEMENT HP PROCURVE SWITCH 2900-48G	12/09/2008
90000023010934	HP SERVEUR RACK 19	12/09/2008
90000028070034	1 ORDINATEUR	06/11/2008
90000028070134	2 ORDINATEURS PC	06/11/2008
90000041195034	1 ORDINATEUR PORTABLE	29/04/2009
90000041222834	2 ORDINATEURS PC	29/04/2009
90000043490934	1 ORDINATEUR PC	12/06/2009
90000044540134	1 ORDINATEUR PORTABLE	02/07/2009
90000045560434	1 ORDINATEUR PC	24/07/2009
90000045560834	FOURNITURE MATERIELS INFORMATIQUES	24/07/2009
90000064380634	1 ORDINATEUR PORTABLE	19/11/2009
90000216954834	1 ORDINATEUR	23/07/2010
90000357210734	2 ORDINATEURS	31/12/2010
90000357210834	CARTE GRAPHIQUE	31/12/2010
90000433102834	MISE A JOUR SERVEUR DISQUE DUR	10/06/2011
90000443122834	RAM SERVEUR HP PROLIANT DL 180 G5	27/06/2011
90000527672234	ALIMENTATION POWER 930W SERVEUR	25/10/2011
90000527672334	BLOC ALIMENTATION POWER SUP	25/10/2011
90000585990234	1 ORDINATEUR PC POUR AB	31/12/2011
90000587792134	FOURNITURE ONDULEUR	31/12/2011
90000683675034	KIT DE MÉMOIRE RAM SERVEUR HP	30/05/2012
90000703910534	SWITCH 48 PORTS GIGABIT	02/07/2012
90000711131534	HP PROLIANT DL380 G7 XEON E5620	12/07/2012
90000711131634	POINT D ACCES SONICWALL - PARE FEU SONICWALL	12/07/2012
90000711131734	MISE A NIVEAU SERVEUR HEWLETT PACKARD	12/07/2012
90000725161434	1 ORDINATEUR HP P3400 MT	09/08/2012
90000786662734	6 TABLETTES TACTILES ACER	28/11/2012
90000788292734	4 TABLETTES TACTILES ACER	30/11/2012
90000788292834	6 TABLETTES TACTILES ACER	30/11/2012
90000795663234	1 ORDINATEUR	12/12/2012
90000795663834	1 ORDINATEUR PORTABLE	12/12/2012
90000909673134	2 ORDINATEURS PC	06/06/2013
90000962181534	PC PORTABLE ASUS	09/08/2013
90000984780834	4 ECRANS 23 POUCES	17/09/2013
90001000991634	SERVEUR / NAS AVEC DISQUE DUR	09/10/2013
90001031192834	1 ORDINATEUR PC	25/11/2013
90001206630434	1 ORDINATEUR HP 6300 MT	25/07/2014
90001206630634	2 ORDINATEUR HP	25/07/2014
90001206630734	4 ORDINATEURS PC	25/07/2014
90001516480234	SERVEUR RACK 2U	31/08/2015
90001516480334	2 ORDINATEUR HP PROCURVE	31/08/2015
90001582720734	INSTALLATION ASTRE GF ET RH	18/11/2015

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024_003-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/004

Date de publication : 20/08/2024

Objet : AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES RESTAURANTS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- **VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- **VU** le décret n° 2022-1266 du 29 septembre 2022 relevant le plafond d'utilisation des titres-restaurant ;
- **VU** l'arrêté du 22 décembre 1967 relatif aux titres-restaurant ;
- **VU** le code général de la fonction publique : article L732-2 ;
- **VU** la charte du 9 décembre 2014 relative aux titres-restaurant dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 25 janvier 2024 ;

Considérant le contexte économique inflationniste national et Martiniquais,

Considérant la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat des agents de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'augmenter la valeur faciale des titres restauration au tarif de 9 euros avec une répartition de la prise en charge à hauteur de 5 euros pour l'ODE et 4 euros pour l'agent à compter du **1^{er} janvier 2024**.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 nature 64111 et 64131 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-004-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/005

Date de publication : 20/08/2024

Objet : DEMATERIALISATION DES TITRES RESTAURANTS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- **VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- **VU** le décret n° 2022-1266 du 29 septembre 2022 relevant le plafond d'utilisation des titres-restaurant ;
- **VU** l'arrêté du 22 décembre 1967 relatif aux titres-restaurant ;
- **VU** le code général de la fonction publique : article L732-2 ;
- **VU** la charte du 9 décembre 2014 relative aux titres-restaurant dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 25 janvier 2024.

Considérant les missions de l'établissement qui sont à vocation de protection de l'environnement et qui induisent une exemplarité pour l'ODE ;

Considérant le contexte du changement climatique, et donc la nécessité de réduire l'utilisation de supports papier à l'ODE ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à engager les procédures en vue de la dématérialisation des titres de restauration et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-005-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER
 Date de convocation : 23/01/2024
 Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres constituant le quorum : 10
 Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/006

Date de publication : 20/08/2024

Objet : PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) EN MATIERE DE SANTE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **VU** la Loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;
- **VU** les dispositions de l'article 40 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, qui prévoit le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé) de leurs agents publics quel que soit leur statut,
- **VU** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire ;
- **VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- **VU** le code général de la fonction publique ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation des prestataires habilités à délivrer les labels pour les contrats et règlements ouvrant droit à participation à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif à l'avis d'appel public à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne pour le choix des organismes en cas de convention de participation ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif aux majorations de cotisations prévues par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- **VU** la circulaire N° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 25 janvier 2024 ;

Considérant la démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail entamée par l'ODE depuis plusieurs années ;

Considérant la possibilité pour l'ODE de mettre en œuvre la contribution employeur à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la santé, au bénéfice des agents, avant le délai légal fixé au 1^{er} janvier 2026 ;

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240819-30-01-2024-006-DE Date de télétransmission : 20/08/2024 Date de réception préfecture : 20/08/2024</p>
--

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une participation employeur aux garanties de protection sociale complémentaire (PSC) en matière de santé, au 1^{er} janvier 2024 ;
- D'arrêter le montant de la participation de l'ODE à hauteur de 20 euros (vingt euros) par mois et par agent au titre de la protection sociale complémentaire pour la santé ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 nature 64111 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

ASBT, TUBA 0

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-006-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/007

Date de publication : 20/08/2024

Objet : PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) EN MATIERE DE PREVOYANCE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **VU** la Loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;
- **VU** les dispositions de l'article 40 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, qui prévoit le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (prévoyance) de leurs agents publics quel que soit leur statut ;
- **VU** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire ;
- **VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- **VU** le code général de la fonction publique ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation des prestataires habilités à délivrer les labels pour les contrats et règlements ouvrant droit à participation à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif à l'avis d'appel public à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne pour le choix des organismes en cas de convention de participation ;
- **VU** l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif aux majorations de cotisations prévues par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- **VU** la circulaire N° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 25 janvier 2024 ;

Considérant la démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail entamée par l'ODE depuis plusieurs années ;

Considérant la possibilité pour l'ODE de mettre en œuvre la contribution employeur à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la prévoyance, au bénéfice des agents, avant le délai légal fixé au 1er janvier 2025 ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240819-30-01-2024-007-DE Date de télétransmission : 20/08/2024 Date de réception préfecture : 20/08/2024</p>
--

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la participation employeur aux garanties de protection sociale complémentaire (PSC) en matière de prévoyance, au 1^{er} janvier 2024 ;
- D'arrêter le montant de la participation de l'ODE à hauteur de 14 euros (quatorze euros) par mois et par agent pour la prévoyance ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 nature 64111 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-007-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

2024-08-20

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-007-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/008

Date de publication : 20/08/2024

Objet : ADOPTION au 1er JANVIER 2024 DE LA VALEUR DU POINT DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) -
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 33, 87 et 88,
- **VU** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative au dialogue social,
- **VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- **VU** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses article L621-11 et -12 ;
- **VU** les arrêtés d'application aux corps de la Fonction Publique d'Etat,
- **VU** la circulaire NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- **VU** les délibérations CA13-11-2018/283, CA25-01-2019/001, CA 02-06-2020/026 relatives à la mise en place du RIFSEEP à l'ODE ;
- **VU** la délibération CA 03-12-2020/076 relative à la validation des critères d'attribution du CIA et la mise en œuvre de cette prime à l'ODE ;
- **VU** la délibération CA 10-05-2023/049 relative à la modification des grilles de notation pour le versement du Complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP ;
- **VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 25 janvier 2024, relatif à la proposition de revalorisation de la valeur du point CIA

Considérant la nécessité de faire de la prime CIA un outil de motivation des agents s'agissant de l'atteinte de leurs objectifs annuels ;

Considérant le contexte inflationniste au niveau national et local, nécessitant d'agir en faveur d'une amélioration du pouvoir d'achat des agents de l'ODE ;

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240819-30-01-2024-008-DE Date de télétransmission : 20/08/2024 Date de réception préfecture : 20/08/2024</p>
--

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

Article 1

- D'adopter la grille relative à la valeur financière du point CIA (Complément Indemnitaire Annuel) au bénéfice des agents de catégories A, B et C, comme suit :

CATEGORIE	GROUPES FONCTIONS	VALEUR DU POINT ENCADRANT	VALEUR DU POINT NON ENCADRANT
A	G1	39,69 €	
	G2	25,52 €	
	G3	20,25 €	22,50 €
	G4	16,20 €	18,00 €
B	G1		15,87 €
	G2		14,57 €
	G3		13,31 €
C	G1		11,55 €
	G2		11,00 €

Article 2

- D'apprécier le montant du complément indemnitaire annuel (CIA) selon l'engagement professionnel et la manière de servir des agents au moyen de critères fixés selon le groupe fonction de l'agent. Le montant du CIA de chaque agent est calculé en multipliant le nombre de points obtenu par la valeur du point. Ce montant est fixé par l'autorité territoriale par voie d'arrêté individuel.

Article 3

- De déterminer l'enveloppe budgétaire globale annuelle affectée au CIA dans le budget de l'ODE à la somme de 35 000 euros.

Article 4

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 nature 64118 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-008-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-008-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/009

Date de publication : 20/08/2024

Objet : REVALORISATION DES INDEMNITES DE MISSION OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents : 2

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment ses articles 3 et 7 ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

VU le Code de l'environnement article R.213-64, relatif au défraiement des membres du Conseil Administration ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU l'arrêté du 20 septembre 2023, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n° CA 31-01-2022/013 du 31 janvier 2022 portant modification des montants des indemnités de mission et de déplacement temporaire à l'ODE

VU l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 25 janvier 2024,

Considérant que les administratifs de l'ODE relèvent du statut de la Fonction publique territoriale ;

Considérant que les agents de la fonction publique territoriale, bénéficient des mêmes avantages que les personnels civils de l'Etat, dans la limite du maximum des montants prévus pour l'Etat ;

Considérant que les membres du Conseil d'Administration de l'ODE et les agents administratifs de l'ODE relèvent du même cadre réglementaire ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants des indemnités pour frais de missions et déplacements temporaires des membres du Conseil d'Administration et des agents administratifs de l'ODE, tenant compte des évolutions législatives ;

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-009-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

Article 1 : D'autoriser la prise en charge des frais d'hébergement et de repas occasionnés lors de déplacements professionnels temporaires des personnels de l'ODE et des membres du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la réglementation ;

Article 2 : De procéder au remboursement forfaitaire des frais générés à l'occasion des déplacements professionnels pour les besoins du service des personnels de l'ODE et des membres du Conseil d'Administration

Article 3 : De fixer les montants forfaitaires de remboursement des frais de repas et d'hébergement occasionnés par les déplacements temporaires, selon le nouveau barème en vigueur, comme suit :

Mission en France hexagonale : ville de Paris

180 € / jour se décomposant :

Hébergement 140 €

Repas (x2) 20 € / repas

Mission en France hexagonale : grandes villes et métropole de Paris

160 € / jour se décomposant :

Hébergement 120 €

Repas (x2) 20 € / repas

Mission OUTRE-MER : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

160 € / jour se décomposant :

Hébergement 120 €

Repas (x2) 20 € / repas

Mission OUTRE-MER : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française

168€ / jour se décomposant :

Hébergement 120 €

Repas (x2) 24 € / repas

Article 4 : De maintenir inchangées les modalités d'application telles que pratiquées à l'ODE, conformément aux dispositions prévues dans la délibération n° CA 31-01-2022/013 du 31 janvier 2022

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-009-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

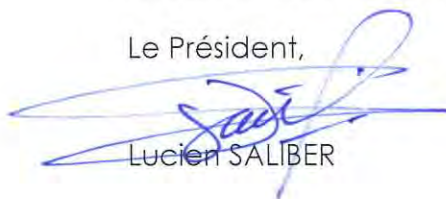
Article 5 : De modifier la délibération CA 19-12-2023/082 relative à l'adoption du règlement intérieur de l'ODE et de modifier simultanément ledit règlement en son article 13.

Article 6 : De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants et d'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 6251 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **19 AOUT 2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240819-30-01-2024-009-DE
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/010

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DU PRÊCHEUR DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PROFIL DE BAINADE DE L'ANSE BELLEVILLE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/02 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 24 novembre 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 18 janvier 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

L'attribution d'une subvention d'un montant de **2 302,00 €** à la **Commune du Prêcheur** dans le cadre de l'opération suivante :

- **Révision du profil de baignade de l'Anse Belleville**

- De rattacher cette subvention à la fiche action 2.B « Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-010-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/011

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DU CONTRAT LITTORAL – ANIMATION ANNEE 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/02 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 27 décembre 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 18 janvier 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

L'attribution d'une subvention d'un montant de **50 000,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** dans le cadre de l'opération suivante :

- **Contrat littoral : animation 2024**

- De rattacher cette subvention à la fiche action 2.D « Elaborer et faire vivre les démarches collectives, territoriales ou thématiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de 38 % du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65735 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-011-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/012

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE WAKERA POUR LA REHABILITATION ET LA MISE EN VALEUR D'UNE MARE ET SON ENVIRONNEMENT (PHASE 1)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/02 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 28 novembre 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 18 janvier 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

L'attribution d'une subvention d'un montant de **1 085,00 €** à la société **WAKERA** dans le cadre de l'opération suivante :

- **Réhabilitation et mise en valeur d'une mare et son environnement (phase 1)**
 - De rattacher cette subvention à la fiche action 5.B « Protéger, restaurer et gérer durablement les zones humides, en particulier les mangroves » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
 - D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
 - D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
 - D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme **09/04/2024**

Fait à Fort-de-France, le

Le Président,



Lucien SALBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-012-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/013

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UN ŒUF » DANS LE CADRE DU PROJET « AU FIL DE L'EAU »

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/02 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 11 janvier 2024,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 18 janvier 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

L'attribution d'une subvention d'un montant de **7 000,00 €** à l'**Association « Un œuf »** dans le cadre de l'opération suivante :

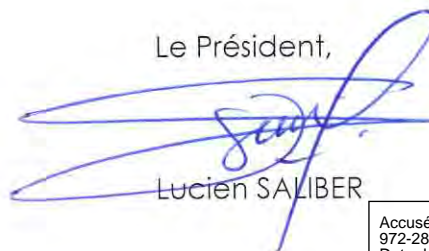
- **Au fil de l'eau**

- De rattacher cette subvention à la fiche action 5.D « Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques martiniquais (terrestres et littoraux) » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de 10 % du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-013-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/014

Date de publication : 16 avril 2024

Objet : CONVENTION ENTRE L'ODE ET LA SOCIETE OZANAM DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT DU PARC DE LOGEMENT DE LA SOCIETE OZANAM

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none">- Lucien SALIBER- Olivier MARIE-REINE- David DINAL- Daniel MARIE-SAINTE- Arnaud RENE-CORAIL- Jean-Marc ALEXANDRE- Christian PALIN- Alex PAVIOT- Joseph BLEZES	<ul style="list-style-type: none">- Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN)- Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS)- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ)- Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT)- Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none">- Lydia BEAULIEU- Éric BELLEMARE	<ul style="list-style-type: none">- Émile GABRIEL- Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240410-30-01-2024-014-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'action 2024 de l'ODE.

Considérant que la société OZANAM s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet « d'Amélioration des dispositifs d'assainissement du parc de logement de la société OZANAM »,

Considérant que l'ODE contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général,

Considérant que ce projet de mise à niveau des dispositifs d'assainissement du parc de logement de la société OZANAM concourt à l'accomplissement des missions de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **852 502,00 €** à la société OZANAM pour la réalisation du programme visé en annexe à la présente délibération,
- De rattacher cette subvention à l'axe 4 du 4eme PPI, améliorer l'assainissement et lutter contre les pollutions,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **10 AVR. 2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240410-30-01-2024-014-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Programme d'action pour la mise à niveau de l'assainissement du parc locatif OZANAM

Agence	Nom du site	Commune	Année de construc.	Exploitant	Capacité EI	Nature équipement	Travaux/Études	Montant (HT)	Montant TTC	Taux de financem.	Subvention ODE	Année de démarrage
CACEM 2	Le Garçe	LE LAMENTIN	2003 SEA	SEA	532	Poste de refoiement	Vérification et remise à niveau	25 000 €	25 525 €	80%	20 420 €	2024
CACEM 2	DOMINANTE	LE LAMENTIN	1990 SEA	SEA	300	STEU Boues Activées	Démantèlement et reconstruction de la STEU et	800 000 €	816 800 €	65%	530 200 €	2024
CAP NORD	BON REPOS	LE LORRAIN	2012 SEA	SEA	315	STEU Biologique	Remplacement équipement biologique + Fuites	22 940 €	23 422 €	65%	15 224 €	2024
CAP NORD	GAUGUIN	LE CARBET	2020 SEA	SEA	90	STEU Biologique	Extraction des boues	2 929 €	2 991 €	80%	2 392 €	2024
CAP NORD	GAUGUIN	LE CARBET	2020 SEA	SEA	90	STEU Biologique	Remise en service de la deuxième file de	11 307 €	11 544 €	65%	7 504 €	2024
OZANAM	Siège Ozanam	SCHOELCHER	2007 NR	NR	42	STEU Boues Activées	Démantèlement de la STEU et mise en place d'un poste de refoiement	53 000 €	54 113 €	65%	35 173 €	2024
OZANAM	Multisites	Multisites				Etudes	Assistance à l'élaboration des Dossiers de	101 220 €	103 346 €	80%	82 676 €	2024
OZANAM	Multisites	Multisites				Etudes	Declaration Loi sur l'eau relatifs aux STEU : La Maugee 1 Heliconia et La Maugee 2 Alarmandas Soleil(Lamentin), Bon Repos (Lorrain), Macédoine	60 000 €	61 260 €	80%	49 008 €	2024
CACEM 1	Langellier Bellevue	FORT-DE-FRANCE	1990 SEA	SEA	160	Poste de refoiement	Honoraires divers	15 000 €	15 315 €	65%	9 955 €	2024
CACEM 2	LA MAUGEE 1	LE LAMENTIN	2015 COTRAM	COTRAM	400	STEU SBR	Rehabilitation de l'ouvrage/refection réseau	10 000 €	10 210 €	80%	8 168 €	2024
CACEM 2	LA MAUGEE 2	LE LAMENTIN	2017 COTRAM	COTRAM	368	STEU SBR	Télé surveillance	10 000 €	10 210 €	80%	8 168 €	2024
ESPACE SUD	La Pointe	LE DIAMANT	1995 SEA	SEA	100	Fosse et filtre	Télé surveillance	10 000 €	10 210 €	80%	8 168 €	2024
CACEM 1	VOUBIUS	FORT-DE-FRANCE	1990 SEA	SEA	30	STEU Boues Activées	Détection réseau et remise à niveau	20 000 €	20 420 €	80%	16 336 €	2025
CAP NORD	Atlantis	LE ROBERT	2013 COTRAM	COTRAM	191	Poste de refoiement	Travaux à prévoir (Diag à faire)	8 000 €	8 168 €	80%	6 534 €	2025
CAP NORD	Pointe Lynch	LE ROBERT	2008 SEA	SEA	40	Poste de refoiement	Remplacement de l'armoire de commande +	2 000 €	2 042 €	80%	1 634 €	2025
CAP NORD	RIVIERE ROCHE	MACOUBA	2003 NR	NR	40	Poste de refoiement	Alarme Visuelle	60 000 €	61 260 €	65%	39 819 €	2025
ESPACE SUD	Rivière Pierre	DUCCOS	2011 SEA	SEA	164	Fosse et filtre	Reflection réseaux	850 €	864 €	80%	531 €	2025
ESPACE SUD	SIGY	LE VAUCLIN	2011 SEA	SEA	675	Poste de refoiement	Contrôle Armoire Electrique	9 438 €	9 636 €	65%	6 264 €	2025
ESPACE SUD	PREFONTAINE	RIVIERE-PILOTE	1993 SEA	SEA	200	STEU Boues Activées	Bac à graisse + reprise de clôture	3 146 €	3 212 €	80%	2 570 €	2025
ESPACE SUD	DESMARINIÈRES	RIVIERE-SALEE	1995 SEA	SEA	100	STEU Boues Activées	Reflection GC + armoire électrique	3 146 €	3 212 €	80%	2 570 €	2025
				total EH	3837		Total montant	1 227 776 €	1 253 559 €	69%	852 502 €	

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240410-30-01-2024-014-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER
 Date de convocation : 23/01/2024
 Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres constituant le quorum : 10
 Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/015

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : MARCHE DE FORMATION A L'EXPLOITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (STEU)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code des marchés publics,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en vue d'attribuer un marché public relatif à **la mise en œuvre de formations sur l'exploitation des STEU**, pour un montant estimé à **108 000,00 € TTC** sur quatre années (mars 2024 à mars 2027) ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE (€ TTC)	Taux participation ODE
108 000,00	108 000,00	100 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 6184 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 09/04/2024

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-015-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/016

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : MARCHÉ POUR LE RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE FORMATIONS COURTES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES POUR LE GRAND PUBLIC (ASSOCIATIONS, CENTRES CULTURELS, CAISSE DES ECOLES, ...)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code des marchés publics,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en vue d'attribuer un marché public relatif au **renouvellement de l'offre de formations courtes dans le domaine de la gestion de l'eau et les milieux aquatiques pour le grand public (associations, centres culturels, caisse des écoles, personnels administratifs des collectivités, ...)**, pour un montant estimé à **187 600,00 € TTC** sur quatre années.

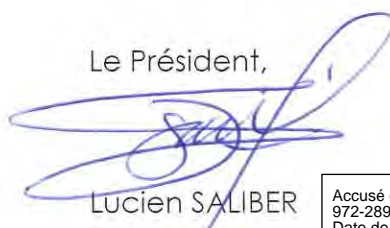
Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE (€ TTC)	Taux participation ODE
187 600,00	187 600,00	100 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 6184 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-016-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/017

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : MARCHÉ POUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET DE LA FAISABILITÉ D'UNE EXTENSION DU ZONAGE DU DFAP A TOUTE OU PARTIE DU TERRITOIRE MARTINICAIS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code des marchés publics,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** les délibérations n° CA 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP et son zonage d'éligibilité,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

D'autoriser la Directrice Générale à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en vue d'attribuer un marché public relatif à **l'évaluation des incidences et de la faisabilité d'une extension du zonage du dispositif de financement de l'assainissement des particuliers (DFAP) à toute ou partie du territoire Martiniquais**, pour un montant estimé à **40 000,00 € TTC**.

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE (€ TTC)	Taux participation ODE
40 000,00	40 000,00	100 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-017-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/018

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU DES EAUX LITTORALES POUR 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/031 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2024-2028 entre l'ODE et l'IFREMER,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour la mission d'AMO à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sur les eaux littorales pour 2024 pour un montant total projet de **58 840,00 € TTC** et une participation financière de l'ODE de **47 740,00 € TTC** ;

Intitulé de l'étude	Véhicule juridique	Montant projet prévisionnel	Participation ODE 2023	Dont subvention OFB	Taux participation ODE	contreparties
AMO DCE des eaux littorales 2024	Convention d'application de la convention cadre de partenariat IFREMER/ODE	58 840€	47 740€	24 000€	81 %	11 000€ (IFREMER)

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-018-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/019

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA CONTAMINATION DES HUITRES DE PALETUVIER ROCCH POUR 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/031 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2024-2028 entre l'ODE et l'IFREMER,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour la mission d'AMO dans le cadre du suivi de la contamination des huîtres de palétuvier ROCCH 2024 pour un montant total de projet **22 829,00 € TTC** et une participation financière de l'ODE de **18 554,00 € TTC** ;

Intitulé de l'étude	Véhicule juridique	Montant projet prévisionnel	Participation ODE 2023	Dont subvention OFB	Taux participation ODE	Contreparties
AMO suivi de la contamination des huîtres de palétuvier ROCCH 2024	Convention d'application de la convention cadre de partenariat IFREMER/ODE	22 829€	18 554€	12 660€	81 %	4 275€ (IFREMER)

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-019-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/020

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR L'ETUDE DE VALORISATION DU METABOLISME DES COMMUNAUTES PHYTOPLANCTONIQUES FACE A L'EUTROPHISATION DU LITTORAL : PROJET BATMAN

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/031 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2024-2028 entre l'ODE et l'IFREMER,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour le projet BATMAN - Etude de valorisation du métabolisme des communautés phytoplanctoniques face à l'eutrophisation du littoral pour un montant total de projet de **61 197,00 € TTC** et une participation financière de l'ODE de **19 000,00 € TTC** ;

Intitulé de l'étude	Véhicule juridique	Montant projet prévisionnel	Participation ODE 2023	Dont subvention OFB	Taux participation ODE	Contreparties
Projet BATMAN : Valorisation du métabolisme des communautés phytoplanctoniques face à l'eutrophisation du littoral	Convention d'application de la convention cadre de partenariat IFREMER/ODE	61 197€	19 000€		31 %	42 197€ (IFREMER, ISBlue, PNMM)

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-020-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/021

Date de publication : 16 avril 2024

Objet : CONVENTION DE RECHERCHE PARTAGEE AVEC LE CIRAD POUR LE SUIVI ET L'ETUDE DES CONTAMINATIONS PAR LES PESTICIDES DU BASSIN VERSANT DU GALION - PROJET OPALE – ANNEE 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention de recherche partagée avec le CIRAD pour le projet OPALE - Suivi et étude des contaminations par les pesticides le long du continuum terre-mer du bassin versant du Galion pour une participation financière de l'ODE de **130 000,00€ TTC** ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 AVR. 2024

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240410-30-01-2024-021-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/022

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM POUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES AU TITRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU POUR 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - Olivier MARIE-REINE - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/032 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2014-2028 entre l'ODE et le BRGM,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec le BRGM pour le suivi de la qualité des eaux souterraines pour 2024 au titre de la directive cadre sur l'eau pour un montant de **251 720,00 € TTC** ;

Intitulé de l'étude	Véhicule juridique	Montant projet prévisionnel	Participation ODE 2023	Dont subvention OFB	Taux participation ODE	Contreparties
Suivi DCE de la qualité des eaux souterraines 2024	Convention d'application de la convention cadre BRGM/ODE	251 720€	201 376€	176 204€	80 %	50 344€ (BRGM)

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-022-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/023

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2023-2027 ODE/ONF/PNRM - VOTE DE LA PROGRAMMATION ONF 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la convention 2023-2027 de partenariat ODE / PNRM / ONF N°057 08 2023
- **VU** le courrier de l'ONF adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 10 janvier 2024 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

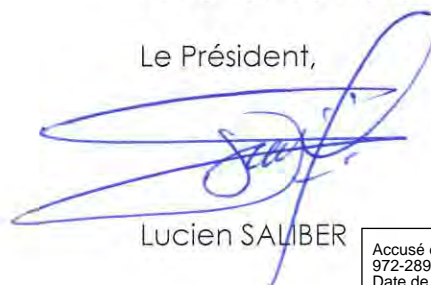
Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'avenant n°1 modifiant le programme de la convention 2023-2027 N°057 08 2023 avec l'ONF pour mettre en œuvre les actions de la programmation 2024 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation ONF 2024 à hauteur de 38 236 ,60 € TTC pour un montant total projet de 133 044,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-023-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024</p>
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/024

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : VOTE DE LA PROGRAMMATION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2024 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ODE – CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** le courrier du Conservatoire du Littoral adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 24/01/2024 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'avenant n°1 modifiant le programme de la convention 2023-2027 N°071 08 2023 avec le Conservatoire du Littoral ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2024 dans le cadre de la convention 2023-2027 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation Conservatoire du littoral 2024 à hauteur de 31 000 ,00 € TTC pour un montant total projet de 65 000,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-024-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/025

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2023-2027 ENTRE L'UICN ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) -VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la convention 2023-2027 de partenariat ODE - UICN N°017 06 2023,
- **VU** le courrier de l'UICN adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 15 janvier 2024 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'avenant n°1 modifiant le programme de la convention 2023-2027 N° 017 06 2023 avec l'UICN pour mettre en œuvre les actions de la programmation 2024 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation UICN 2024 à hauteur de 72 825 ,00 € TTC pour un montant total projet de 316 325,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-025-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024</p>
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/026

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION 2024-2028 ENTRE H2EAUX ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** le courrier de H2Eaux adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 18 septembre 2023 sollicitant un renouvellement de partenariat et une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser le partenariat avec H2EAux par une convention avec l'ODE pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2024 dans le cadre de la convention 2024-2028 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation H2EAux 2024 à hauteur de 14 480 ,00 € TTC pour un montant total projet de 65 188,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-026-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024</p>
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/027

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2028 ENTRE CARBET DES SCIENCES ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** le courrier du CARBET DES SCIENCES adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 09 janvier 2024 sollicitant le renouvellement du partenariat pour la période 2024 -2028, et une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser le partenariat avec le CARBET DES SCIENCES par une convention avec l'ODE pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2024 dans le cadre de la convention 2024-2028 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation ONF 2024 à hauteur de 85 360 ,00 € TTC pour un montant total projet de 213 400,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,


Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-027-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 14

Extrait n° CA 30-01-2024/028

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2028 ENTRE L'ASSOMER ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 2	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** le courrier de l'ASSOMER adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 10 janvier 2024 sollicitant un renouvellement de partenariat pour la période 2024 – 2028 et une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser le partenariat avec l'ASSOMER par une convention avec l'ODE pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2024 dans le cadre de la convention 2024-2028 ;
- D'arrêter le montant le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation de L'ASSOMER 2024 à hauteur de 117 391,08 € TTC pour un montant total projet de 322 924,76 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240409-30-01-2024-028-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 13

Extrait n° CA 30-01-2024/029

Date de publication : 16 avril 2024

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2023-2027 ENTRE LA VILLE DU LAMENTIN ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) -VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE - Daniel MARIE-SAINTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 3	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** la convention 2022-2027 de partenariat ODE – VILLE DU LAMENTIN N°080 11 2022,
- **VU** le courrier de la ville du Lamentin adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 19 janvier 2024 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'avenant n°2 modifiant le programme de la convention 2022-2027 N°080 11 2022 avec la ville du Lamentin pour mettre en œuvre les actions de la programmation 2024 ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation Ville du Lamentin 2024 à hauteur de 225 950,00 € TTC pour un montant total projet de 731 833,33 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **10 AVR. 2024**

Le Président,



Lucien SALBER

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20240410-30-01-2024-029-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024</p>
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER
 Date de convocation : 23/01/2024
 Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres constituant le quorum : 10
 Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 13

Extrait n° CA 30-01-2024/030

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ODE ET L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE (AFAF) 2024/2027 – ANNEE 1

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE - Daniel MARIE-SAINTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 3	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2024.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'AFAP pour la programmation 2024 - année 1 (*voir annexe jointe à la délibération*) ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2024 à hauteur de **168 990,00 € TTC** pour un montant total projet de 352 326,00 € TTC ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024_030-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Programmation des actions de l'AFAF au titre de l'année 2024

N°	Nature de l'action	Montant total opération (€ TTC)	Subvention ODE (€ TTC)	Taux aide ODE
1	Animation du projet BBM	172 592€ €	60 000€	35%
2	Projet R&D d'évaluation de l'impact de la ripisylve sur la qualité du cours d'eau	91 000€	72 800€	80%
3	Gestion de Bambusa vulgaris aux abords des cours d'eau de la Martinique et revalorisation des berges	75 334€	28 000€	37%
4	Animation de la Mesure Agro-environnementale et Climatique « linéaires ligneux »	13 400€	8 190€	61%
TOTAL 2024		352 326,00 €	168 990,00 €	48%

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 13

Extrait n° CA 30-01-2024/031

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION 2024-2028 ENTRE IFREMER ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE - Daniel MARIE-SAINTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 3	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser un partenariat avec IFREMER par une convention cadre avec l'ODE pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser les conventions d'application 2024 avec l'IFREMER dans le cadre de leur partenariat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-031-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JANVIER 2024

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 13

Extrait n° CA 30-01-2024/032

Date de publication : 12 avril 2024

Objet : CONVENTION 2024-2028 ENTRE BRGM ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Lucien SALIBER - David DINAL - Arnaud RENE-CORAIL - Jean-Marc ALEXANDRE - Christian PALIN - Alex PAVIOT - Joseph BLEZES 	<ul style="list-style-type: none"> - Anne BRUANT BISSON (représentée par Magali JULIEN) - Jean-Michel MAURIN (représenté par Gwenn LAUDIJOIS) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORÉ) - Jean-Maurice MONTEZUME (représenté par Alex PAVIOT) - Émile GONIER (représenté par Jean-Marc ALEXANDRE) - Olivier MARIE-REINE (représenté par Arnaud RENE-CORAIL)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Lydia BEAULIEU - Éric BELLEMARE - Daniel MARIE-SAINTE 	<ul style="list-style-type: none"> - Émile GABRIEL - Yasmina ELISABETH
Total des absents excusés : 3	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,
- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2024,
- **VU** le courrier du BRGM adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 22 janvier 2024 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2024,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser un partenariat avec le BRGM par une convention avec l'ODE pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser les conventions d'application 2024 avec le BRGM dans le cadre de leur partenariat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **09/04/2024**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20240409-30-01-2024-032-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024